

LA FONDATION DU PATRIMOINE

> STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État. Habilitée par le ministère de l'économie et des finances et par le ministère de la culture et de la communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces.

> ORGANISATION

La Fondation du patrimoine est décentralisée dans chaque région et s'appuie sur un réseau dense de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

> MOYENS D'ACTION

Pour mener à bien sa mission, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments incitatifs. Le label « Fondation du patrimoine » facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

PARTICULIERS, ENTREPRISES...

**CHACUN PEUT APPORTER SA
PARTICIPATION ET DEVENIR ACTEUR
DE CETTE SAUVEGARDE, TOUT EN
BÉNÉFICIAIRE D'UNE RÉDUCTION
D'IMPÔT. APORTEZ VOTRE SOUTIEN
POUR SAUVER CE PATRIMOINE**

**Grâce à vos dons,
l'église sera restaurée**

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

CONTACTS

MAIRIE DE MONDREVILLE
3, rue de la garde
77 570 MONDREVILLE
Tél : 01 64 29 32 17

Mail : mairie-de-mondreville@wanadoo.fr

ASSOCIATION LES AMIS DE L'EGLISE
Mme. Gusta TISSOT, Présidente
adresse postale en Mairie
Tél : 01 64 29 36 04

FONDATION DU PATRIMOINE ÎLE-DE-FRANCE
153 bis, avenue Charles de Gaulle
92 200 Neuilly-sur-Seine
Tél : 01 70 48 48 20

Mail : idf@fondation-patrimoine.org



► Je donne !

Pour sauver
l'église **SAINT-ETIENNE**
de **MONDREVILLE !**





UNE EGLISE RICHE DE PLUSIEURS SIECLES

L'église St Etienne de Mondreville date du XII siècle et est caractéristique des églises du Gâtinais. Le porche du XII et XIII siècle est classé monument historique depuis 1908. Dès le XII siècle l'église est dédiée à St Etienne, prédicateur juif, qui fut le premier martyr chrétien (au 1er siècle). St Etienne est fêté le 26 décembre.

A l'intérieur, on peut admirer stalles sculptées, bas-reliefs de bois peint, chemin de croix, pierre tombale, peintures murales des environs des XIII, XIVème siècles, vitraux et harmonium Debain. Cet ensemble a été classé monument historique en 1999

LE PROJET DE RESTAURATION

En vue de la préservation de l'église, l'équipe municipale réfléchit depuis plusieurs années, au projet d'entretien et de rénovation de cet édifice classé. C'est le seul bien patrimonial du village.

Après de multiples démarches, avec l'opportunité de subventions importantes, la commune a décidé de s'engager dans cette entreprise.



NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Ces travaux concernent :

- L'accès P.M.R
- La façade, la toiture
- Le drainage et l'assèchement des murs
- Le clocher, le porche
- et à l'intérieur : la nef, le chœur, la sacristie, les vitraux.

Outre sa fonction religieuse première (messes, baptêmes, mariages, enterrements), l'association « Les Amis de l'Eglise » organise deux fois par an des concerts de musique classique ou plus contemporaine, reçoit des chorales. Ouverts à tous, ces concerts, très appréciés, drainent un public nombreux. Il est à noter que l'acoustique du lieu est exceptionnelle, et que tous les musiciens le reconnaissent unanimement.



En conclusion, ces travaux permettront de préserver notre patrimoine, de recevoir le public en toute sécurité, d'apprécier le lieu et particulièrement les peintures murales des XIIIème et XIVème siècles, dégagées dans la travée du clocher. C'est uniquement grâce aux subventions et aux dons qui seront accordés que ce projet de mise en valeur verra le jour. Nous comptons sur votre générosité et nous vous en remercions par avance.

BON DE SOUSCRIPTION

À retourner à :

Fondation du patrimoine
Délégation régionale Île-de-France
153 bis, avenue Charles de Gaulle 92 200 Neuilly-sur-Seine

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :

« Fondation du patrimoine – église de MONDREVILLE 77 »

Le reçu fiscal sera établi et adressé exclusivement au nom et adresse indiqués sur le chèque.

ou retrouver le don en ligne sécurisé sur :

www.fondation-patrimoine.org/59829

- Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint-Etienne de Mondreville (77) et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Mon don est de euros

et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu (66% du don - dans la limite de 20% du revenu imposable).

- l'impôt sur la fortune immobilière (75% du don : dans la limite de 50 000 € - limite atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

- l'impôt sur les sociétés (60 % du don - dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires). Sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration.

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Tél. :

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.